



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 08 décembre 2014 à 19h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 08/2014 de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. D'autoriser la municipalité à octroyer au Tennis Club d'Etoy, un prêt sans intérêt d'un montant maximum de CHF 190'000.00 et d'une durée de 10 ans maximum, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, remboursable par la subvention du fonds du sport de CHF 41'527.00, la libération d'une obligation de CHF 30'000.00 puis par 10 tranches annuelles de CHF 12'000.00, entre 2015 et 2024.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 08 décembre 2014.

Le Président

La Secrétaire

Thierry Cretegny

Isabelle Vouillamoz

